

|  |  |
| --- | --- |
| A L'ATTENTION DE  |  |
| OBJET  |  Demande de réouverture des marchés alimentaires |
| contact  |  |

Ville, le….. avril 2020

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis le 27 mars les marchés alimentaires, fermés dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le COVID-19, peuvent faire l’objet d’une autorisation préfectorale d’ouverture.

Le gouvernement a envoyé à toutes les préfectures un guide méthodologique qui permet d'étendre les possibilités de déroger à la fermeture des marchés et qui définit un protocole sécurisant pour toutes et tous (élus, producteurs, consommateurs). Il reconnaît ainsi que l'application de règles sanitaires strictes permet la tenue de toute forme de vente alimentaire. Il s’agit notamment de l’espacement des stands, du marquage au sol pour les distances entre les acheteurs, de dispositifs de protection des vendeurs, du non-accès par le public aux produits exposés...

Parce que les marchés de plein air offrent un approvisionnement régulier en produits alimentaires frais et parce qu’ils sont des débouchés pour une agriculture de proximité, nous vous interpellons sur cette situation.

Nous vous alertons sur les conséquences économiques, sociales et sanitaires de la situation actuelle. Si la réouverture des marchés n’est pas mise en œuvre rapidement pour permettre aux producteurs d’écouler l’ensemble de leurs produits, en cette période de récolte et de production, les capacités de production seront fortement altérées, ce qui pourrait, à moyen terme, ajouter des difficultés d’approvisionnement pour nos concitoyens dans cette situation déjà éprouvante pour beaucoup.

Aussi, nous craignons que la suppression des marchés engorge les grandes et moyennes surfaces dans lesquelles les risques de contamination sont accrus du fait de la libre manipulation des produits, de l’échange de caddy, de la concentration de personnes dans un espace clos, etc…

Nous pensons que la vente en circuit court, avec des déplacements limités, sans ou peu d’intermédiaires, donc des manipulations des produits réduites, est plutôt un facteur sécurisant et de nature à participer activement à la lutte contre la propagation de cette maladie.

Nous vous demandons donc d’examiner favorablement notre proposition et d’agir auprès du préfet afin d’obtenir l’autorisation de ré ouvrir les marchés. Cette possibilité est d’ailleurs laissée à votre initiative par le premier ministre.

Possibilité d’ajouter un paragraphe (selon votre disponibilité et motivation), qui peut faciliter concrètement la reouverture :

NB : Par ailleurs, nous vous proposons de contribuer bénévolement / d’informer nos concitoyens/ de mobiliser nos concitoyens pour participer bénévolement à la mise en place des dispositifs de sécurité sur les marchés en vue de leur réouverture. Cette possibilité de bénévolat citoyen est prévue par le guide méthodologique du gouvernement.

Vous remerciant par avance et restant à votre disposition,

Les citoyens du groupe local/autre signature …..